

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION D'UNE STATION-SERVICE A LES ANGLES

Séance du 11 avril 2022
Dûment convoqué le 5 avril 2022

En l'an 2022, le lundi 11 avril à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-D LAPORTE, P-L LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (6) : C. DELIAS, F. DESCLAUX, J.-L. LACUBE, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PRUDENTOS.

Pouvoirs (6) : A. BOUSQUET (à M. GARCIA), J.-L. DEMELIN (à P-L LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P. PETITQUEUX (à S. VAILLS), M. RIFF (à J. GARRABE-POUGET), G. VICENS (à J. CORDELETTE).

Secrétaire de séance : Antonin HUG.
Acte n° : CCPC-2022101-03

Rapport

VU la loi du 13 août 2004 « libertés et responsabilités locales » ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes du 27 juin 2016 ;

CONSIDERANT que la commune de Les Angles souhaite créer une station-service au sein de sa commune ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes est, au titre de la compétence obligatoire « Développement économique » est compétente en ce qui concerne la création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire et la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que la création d'une station-service à la commune de Les Angles ne présente pas d'intérêt communautaire et que les actions affectées d'un intérêt communautaire relèvent de l'intercommunalité, les autres relèvent de la compétence communale ;

Le Président explique à l'assemblée que ce projet est entièrement porté par la commune auquel il est nécessaire que la CDC se prononce sur son intérêt communautaire notamment pour les demandes de subventions que la commune va réaliser.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De déterminer le caractère d'intérêt communautaire de l'opération création d'une station-service à Les Angles ;

De soutenir le projet de création d'une station-service sur la commune de Les Angles ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à 2 abstentions et 26 voix pour) :**

De déterminer l'opération création d'une station-service à Les Angles comme n'étant pas d'intérêt communautaire et relevant de la compétence communale ;

De soutenir le projet de création d'une station-service sur la commune de Les Angles ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le : 13/04/2022

Transmis en sous-préfecture le 13/04/2022

Document exécutoire à compter du 13/04/2022

Envoyé le 13-04-2022 à la Préfecture
Accusé de réception le 13-04-2022
NOTIFICATION FAST

